



Cofinancé par  
l'Union européenne



# LES DÉFIS D'UNE ÉDUCATION À L'EUROPE EN FRANCE

**JUILLET 2021**



# LES DÉFIS D'UNE ÉDUCATION À L'EUROPE EN FRANCE

LIVRE BLANC, JUILLET 2021

Un rapport de

pistes olidaires

17bis rue Pierre et Marie Curie

PAU 64000, France

Rédacteurs :

Martina MASSOLI, Pistes Solidaires, France

Carlota ALDAMA, Pistes Solidaires, France

Contributeur :

Vanessa PITTL, Asociación Caminos, Espagne

Sous la direction de :

Mathieu DECQ, Pistes Solidaires, France

Dans le cadre du projet Erasmus Plus

“Make Europe Great Again” - 2020-1-FR01-KA201-080193



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



Ce Livre blanc, « Les défis d'une éducation à l'Europe en France », a été réalisé dans le cadre du projet MEGA - Make Europe Great Again.

Le projet MEGA est un projet Erasmus+, soutenu par l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation. Il réunit des partenaires d'Allemagne, Croatie, Espagne et Portugal sous la coordination de l'association française Pistes-Solidaires.

Le projet vise à relever les défis de l'éducation à l'Union européenne (UE) en Europe, ainsi qu'à améliorer le matériel pédagogique, les ressources disponibles et la compréhension de l'UE dans l'enseignement secondaire.

De ce fait, les publics cibles et les bénéficiaires du projet sont :

- Les enseignants de l'enseignement secondaire ;
- Les élèves âgés de 13 à 17 ans dans l'enseignement secondaire ;
- Les décideurs politiques et/ou représentants de l'Éducation Nationale dans chacun des pays partenaires, ainsi qu'en Europe.

Les résultats attendus :

- Une analyse de la situation actuelle en matière d'éducation à l'Europe dans le secondaire – six livres blancs sur les défis de l'éducation dans l'UE à travers l'Europe ;
- Une matériauthèque comprenant des ressources d'apprentissage pratiques et utiles à utiliser dans l'éducation sur l'UE ;
- Du matériel et des modules d'apprentissage en ligne pour renforcer les connaissances des enseignants sur l'Europe et améliorer leur approche pédagogique ;
- Des cours clés en main sur l'Europe et ses fondamentaux - adaptation du matériel et des ressources sur l'Europe à l'enseignement secondaire, spécifiquement pour en améliorer la facilité d'utilisation et l'efficacité ;
- Un policy paper, il s'agit d'un document d'orientation pour présenter directement les conclusions, les résultats et l'impact du projet aux décideurs politiques et les informer des défis et des recommandations qui auront été formulées pour améliorer l'éducation à l'Europe en classe.

Les livres blancs nationaux portent sur l'éducation à l'UE en Allemagne, Croatie, Espagne, France et Portugal ; à cela s'ajoute un livre blanc européen pour les références croisées entre les pays respectifs. Tous les documents mentionnés seront disponibles sur le site web du projet.

Le livre blanc national suivant porte sur l'éducation à l'UE en France.

# Table des Matières

06. LIMINAIRE

---

07. ÉDUIQUER À L'EUROPE EN ALLEMAGNE,  
CROATIE, ESPAGNE, FRANCE ET  
PORTUGAL - RÉSUMÉ

---

14. SITUATION ACTUELLE CONCERNANT  
L'ÉDUCATION À L'UNION EUROPÉENNE EN  
FRANCE

---

32. MISE EN ŒUVRE ET PRATIQUES  
QUOTIDIENNES

---

37 INTÉRÊT ET MOTIVATION DES ÉLÈVES

---

39. ÉDUIQUER À L'EUROPE : DÉFIS ET  
AMÉLIORATIONS POUR LE FUTUR

---

44. CONCLUSIONS

---

46. BIBLIOGRAPHIE

---

# Liminaire

« Le manque de connaissances sur le fonctionnement de l'Union européenne (UE) constitue un élément majeur du rapport de défiance des Français à l'Europe, la question des modalités d'acquisition de ces connaissances et par là même celle de l'éducation à « l'Europe » sont essentielles dans le secondaire français », nous rappelle le Professeur de Sciences Politiques et Conseiller spécial de l'Institut Jacques Delors Thierry Chopin, dans son rapport « Enseigner l'Europe en France et ancrer la dimension européenne dans l'Enseignement secondaire français ».[1]

La question de l'éducation à l'Europe apparaît aujourd'hui essentielle dans le secondaire en France comme en Europe, car c'est à ce moment que les jeunes esprits se forment pour devenir les citoyens éclairés de demain.

D'après le rapport « Learning Europe at School » présenté par la Commission européenne en 2013, la référence à l'apprentissage de l'UE est explicite dans les principales lois sur l'éducation dans presque la moitié des États membres.

En général, la législation mentionne que l'éducation doit préparer les jeunes à leur rôle de citoyens de leur pays et de l'UE, ce qui envoie un signal fort aux personnes

chargées de définir le contenu de l'enseignement obligatoire dans ces pays. [2]

L'ouverture et l'éducation à l'Europe constituent donc un enjeu de société très important qui est à l'ordre du jour des agendas politiques européens et nationaux (le cas français expliqué ci-dessous) depuis la fin des années 80 :

- en 1988, le Conseil européen et les ministres nationaux de l'éducation travaillent à l'intégration de la dimension européenne dans les programmes d'études et la formation des enseignants[3] ;
- en 1992, l'adoption du traité de Maastricht pose une base juridique pour la contribution de l'UE dans le domaine de l'éducation ;
- en 2004, le rapport conjoint du Conseil et de la Commission européenne souligne que l'école a un rôle fondamental à jouer pour permettre à chacun d'être informé - et de comprendre le sens de l'intégration européenne ;
- en 2006, le Parlement européen adopte une résolution sur les initiatives destinées à compléter les programmes scolaires et prévoir des mesures de soutien appropriées[4].

**Cela dit, qu'en est-il de l'enseignement à l'Europe en classe aujourd'hui ?**

[1] Chopin, Thierry, Divet, Guilaine, 2020 : Enseigner l'Europe en France. Ancrer la dimension européenne dans l'enseignement secondaire français. Institut Jacques Delors. Paris.

[2] Dunne, Allison, ICF GHK, 2013: Learning Europe at school, Final report, DG EAC, Bruxelles.

[3] Résolution du Conseil et des ministres de l'éducation, réunis au sein du Conseil du 9 février 1976, comportant un programme d'action dans le domaine de l'éducation JO C 038 du 19.02.1976, p. 1-5.

[4] Résolution du Parlement européen sur des initiatives destinées à compléter les programmes scolaires par des mesures de soutien appropriées visant à intégrer la dimension européenne (2006/2041(INI)).

## 2

# Éduquer à l'Europe en Allemagne, Croatie, Espagne, France et Portugal – Résumé

Entre décembre 2020 et juin 2021, les partenaires du projet MEGA, venant d'Allemagne, Croatie, Espagne, France et Portugal, ont réalisé des enquêtes et des groupes de discussion avec les groupes cibles et les bénéficiaires du projet.

Au total, les partenaires ont collecté, à travers les pays représentés dans MEGA :

- 1 283 questionnaires remplis par des élèves du secondaire ;
- 675 questionnaires remplis par les enseignants du secondaire ;
- de multiples retours lors de groupes de discussion avec les enseignants ;
- 80 enquêtes avec des chefs d'établissement.

Les participants provenaient d'établissements secondaires publics et privés d'orientation générale sans spécialisation, ainsi que d'orientation professionnelle et de centres de formation.

### 2.1

## L'importance d'une éducation à l'Europe

Pour que le thème de l'UE soit abordé dans le programme scolaire d'un pays, il faut que l'éducation à l'UE soit considérée comme suffisamment importante pour le pays et ses habitants, et qu'elle exerce une influence significative sur la vie, les décisions et les choix de sa population.

Comme l'a dit l'un des participants à l'enquête, la raison pour laquelle ils s'intéressent à l'UE est aussi simple que "parce que je vis en Europe".

Mais quelle importance l'éducation à l'UE revêt-elle en Europe et dans les pays analysés ?

Son traitement en classe varie-t-il en fonction de l'influence des politiques européennes dans la vie quotidienne des citoyens ?

Alors que tous les chefs d'établissement dans le secondaire interrogés en Espagne, en Allemagne et au Portugal s'accordent pour reconnaître l'intérêt majeur d'une éducation à l'UE pour leur pays, 57% des principaux et proviseurs de France la considèrent comme seulement «modérément importante».

Interrogés en Croatie, environ 89% des chefs d'établissement considèrent que l'éducation à l'UE est modérément ou très importante dans leur pays.

Bien évidemment ces chiffres ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la situation éducative dans tous les pays, mais ils sont indicateurs d'une tendance pour les établissements sondés dans le cadre de ce projet.

## 2.2

### Quelle liberté pour les établissements scolaires dans la définition de leurs priorités d'enseignement ?

S'il est essentiel de savoir comment les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques envisagent l'éducation à l'UE, il faut garder en tête que les programmes sont définis par un cadre supérieur. En fonction de ce cadre, les établissements et les personnels enseignants peuvent décider des orientations qu'ils vont privilégier, et éventuellement mettre en place des activités extra-scolaires.

Tous les pays partenaires disposent en effet d'un cadre général des programmes fixé, en fonction des cas, par le gouvernement national, l'État fédéral ou une autorité régionale.

Les programmes français sont fixés par le ministère de l'Éducation nationale. Si 80% des chefs d'établissement déclarent ne pas avoir d'autorité sur les contenus d'enseignement, ils disposent en revanche d'une certaine marge de manœuvre pour impulser les activités spécifiques des projets scolaires, notamment dans le secteur privé.

Au Portugal, le programme national est également fixé par le ministère de l'Éducation, mais il existe une différence entre les établissements publics, qui n'ont aucune liberté sur les programmes enseignés, et les établissements privés qui ont un peu plus de latitude. À cet égard, les différences entre le secteur public et le secteur privé sont similaires à celles de la France.

Plus de 65% des chefs d'établissement en Croatie déclarent également que leurs programmes sont principalement prescrits par le cadre national, toutefois la majorité des chefs d'établissement reconnaissent avoir quand même une certaine liberté dans la conception détaillée de leur programme.

Contrairement aux autres pays, les cadres éducatifs espagnol et allemand sont définis par les autorités régionales.

En Allemagne, le programme d'enseignement est conçu par chaque Land et une certaine liberté est accordée à chaque établissement pour qu'il fixe ses propres priorités. Tous les chefs d'établissement en Allemagne ont confirmé pouvoir moduler le cadre pour avoir un programme adapté en fonction de leurs propres priorités.

En Espagne, le programme d'enseignement est défini par la communauté autonome et non par le gouvernement national, avec une certaine liberté d'adaptation du programme, pour que celui-ci respecte des priorités préétablies par la communauté.

## 2.3

### Les matières qui couvrent un enseignement à l'UE

L'enquête a montré des résultats différents entre les chefs d'établissement et les enseignants concernant les matières qui devraient inclure, d'après les interviewés, une éducation à l'Europe.

D'après les chefs d'établissement (tous les chiffres sont arrondis au pourcentage complet le plus proche) :

MATIÈRE	Croatie	France	Allemagne	Portugal	Espagne
Histoire	63%	<b>26%</b>	67%	60%	//
Géographie	84%	<b>26%</b>	67%	80%	67%
Éducation civique	42%	<b>26%</b>	33%	60%	//
Langues étrangères	52%	<b>22%</b>	//	20%	100%
Politique	86%	//	100%	//	//
Économie	86%	//	//	20%	//

**Tableau 1** – Matières qui devraient inclure une éducation à l'Europe d'après les chefs d'établissements

D'après les enseignants:

MATIÈRE	Croatie	France	Allemagne	Portugal	Espagne
Histoire	18%	<b>23%</b>	44%	82%	85%
Géographie	24%	<b>14%</b>	15%	82%	85%
Éducation civique	2%	<b>30%</b>	3%	84%	38%
Langues étrangères	5-8%	<b>21%</b>	17%	48%	60%
Politique	24%	//	86%	48%	58%
Économie	24%	6%	25%	53%	5%
Sciences sociales	3%	6%	53%	52%	53%

**Tableau 2** – Matières qui devraient inclure une éducation à l'Europe d'après les enseignants

Alors que les chefs d'établissement et les enseignants sondés sont d'accord pour dire que la discipline Géographie devrait inclure une éducation à l'UE dans une certaine mesure, ce n'est pas le cas pour les autres manières, avec parfois même une grande différence entre les avis des enseignants et ceux de leurs supérieurs.

En examinant les résultats, d'autres aspects doivent également être pris en compte. Toutes les matières ne couvrent pas l'éducation à l'Europe dans la même mesure : certains enseignants déclarent travailler sur le sujet car il fait partie du programme, tandis que d'autres décident de l'aborder dans leurs matières de leur propre initiative.

Environ 53% des enseignants en Croatie ne sont pas sûrs que le sujet fasse partie du programme obligatoire, alors qu'il fait partie des attendus en Allemagne.

## 2.4 Obstacles et défis identifiés par les enseignants et les chefs d'établissement

D'après les questionnaires et les groupes de discussion avec les enseignants et les chefs d'établissement, il est évident qu'une éducation à l'Europe en classe reste parfois compliquée à mettre en œuvre et que cela peut être source de difficultés pour les équipes pédagogiques.

Plusieurs raisons ont été identifiées et mentionnées [5] :

- Les contraintes de temps : pas assez de temps de préparation et pas assez de temps en classe pour analyser en détail les thématiques européennes. En général, si l'Europe n'est pas « obligatoire », elle n'est pas traitée par les enseignants, les programmes scolaires étant déjà très denses et riches en contenus ;
- Un manque de financement et de soutien financier ;
- Un manque de formation des enseignants pour qu'ils puissent inclure une éducation à l'Europe ;
- Un manque de motivation notamment chez les enseignants, ce qui peut devenir une raison pour ne pas inclure le sujet dans les cours ; manque d'intérêt qui peut se retrouver chez les élèves puisque la thématique est traitée de manière peu attractive pour eux ;
- Pas de priorité dans le programme : certains enseignants, notamment des matières scientifiques, remarquent qu'ils sont moins susceptibles de couvrir la thématique Europe car elle n'est pas pertinente ou prioritaire dans leurs enseignements ; ils aborderaient le sujet s'il était présent et inclus dans le programme de leur matière ;
- L'inadaptabilité des ressources et du matériel existant : de nombreuses ressources ne sont pas adaptées ni adaptables à l'environnement scolaire en question ou à la discipline et à son enseignement, ce qui empêche les enseignants d'utiliser le matériel déjà existant ;

[5] Les différentes raisons ne sont pas présentées selon un ordre spécifique, chefs d'établissement et enseignants tous confondus.

- Pas assez de soutien de la part de l'établissement : certains enseignants ont affirmé que le manque de soutien de la part de leurs collègues ou des chefs d'établissement est une raison pour ne pas pouvoir inclure l'éducation à l'Europe dans leurs cours ;
- Trop de contenu : les enseignants d'Allemagne et d'Espagne remarquent que le sujet est si vaste et détaillé qu'il est difficile de cibler les aspects les plus importants qui devraient être enseignés aux élèves ;
- La méconnaissance des projets et des programmes pouvant inclure une éducation à l'Europe en dehors des cours (Erasmus Plus, eTwinning, ...).

## 2.5

### Quelle confiance en sa propre connaissance de l'UE ?

L'enquête a exploré le degré de confiance des enseignants et des élèves en leurs connaissances sur l'UE et les domaines dans lesquels ils se sentent le plus confiants.

#### Enseignants :

CONFIANCE EN LEURS CONNAISSANCES SUR	Croatie	France	Allemagne	Portugal	Espagne
L'UE, ses institutions, sa structure économique et son influence	46%	<b>58%</b>	78%	69%	33%
L'impact et les processus sociaux et civiques de l'UE	46%	<b>47%</b>	67%	74%	33%
L'histoire et le développement de l'UE	57%	<b>57%</b>	76%	71%	33%
Les cultures et le patrimoine culturel de l'UE	59%	<b>52%</b>	62%	70%	28%

**Tableau 3** – – Degré de confiance des enseignants en leurs connaissances sur l'Europe

Tous les chiffres sont arrondis au pourcentage complet le plus proche. La confiance positive est obtenue à partir des réponses "Tout à fait d'accord" et "D'accord" aux questions respectives.

À noter que 22% des participants interrogés en France étaient des professeurs d'histoire-géographie, la construction européenne faisant donc partie des connaissances requises dans cette discipline.

Alors que la plupart des enseignants allemands ont déclaré se sentir confiants dans leurs connaissances sur l'UE, 79% d'entre eux ont reconnu qu'ils devraient néanmoins bénéficier d'une formation supplémentaire.

### Élèves :

Il est peut-être intéressant de montrer, quand il s'agit des élèves, les domaines et les connaissances dans lesquels ils se sentent le moins en confiance, ce qui peut aider à comprendre la nécessité d'une amélioration et évolution de ce type d'enseignement :

CONFIANCE EN LEURS CONNAISSANCES SUR ...	Croatie	France	Allemagne	Portugal	Espagne
Sur l'UE en général	55%	<b>47%</b>	42%	40%	62%
Les noms de tous les États membres de l'UE	50%	<b>64%</b>	62%	61%	56%
Les rôles et fonctions du Parlement européen	56%	<b>60%</b>	38%	55%	72%
Les rôles et fonctions de la Commission européenne	71%	<b>67%</b>	64%	54%	73%
Toutes les institutions de l'UE	74%	<b>68%</b>	70%	61%	76%
L'origine et le développement de l'UE	52%	<b>53%</b>	51%	29%	46%
L'impact de l'UE dans leur propre pays	31%	<b>55%</b>	34%	32%	55%
Les différentes cultures et caractéristiques culturelles	39%	<b>41%</b>	50%	38%	51%

**Tableau 4** – Degré de confiance des élèves en leurs connaissances sur l'Europe

La confiance négative est comptabilisée avec les réponses "Pas d'accord" et "Pas du tout d'accord".

Dans tous les pays, une majorité d'élèves ont déclaré qu'ils aimeraient en savoir plus sur l'UE et qu'ils souhaiteraient obtenir davantage d'informations.

Les chefs d'établissement, les enseignants et les élèves ont identifié de nombreux défis à relever pour améliorer l'éducation à l'Europe, tout en déclarant leur intérêt à inclure davantage d'Europe dans leur enseignement et leur apprentissage.

Les groupes de discussion ont montré que de nombreux enseignants soulignent la nécessité de disposer de supports clairs et structurés pouvant être facilement mis en œuvre et adaptés à leurs classes, ce qui correspond aux résultats de l'enquête selon lesquels ils n'ont pas même le temps de préparer tous les supports.



## À RETENIR



Les publics interviewés confirment l'importance de traiter les thématiques européennes en classe.



En raison de cette importance, il est nécessaire que la place de l'Europe dans les programmes scolaires soit fixée par une autorité nationale, fédérale ou régionale.



Différentes matières peuvent inclure un enseignement à l'UE : histoire, géographie, éducation civique et morale, langues étrangères, politique, économie, sciences sociales. Le degré d'importance qui est donné à chaque matière change selon le pays.



Des obstacles ont été identifiés par les enseignants et les chefs d'établissement pour la mise en place d'une éducation à l'Europe : pas assez de temps en classe ; manque de soutien technique et financier ; inadaptabilité des ressources pédagogiques existantes.



Les enseignants sont globalement confiants dans leurs connaissances sur les thématiques européennes, mais la question d'une formation plus spécifique se pose.



Les élèves confirment des connaissances générales sur les questions européennes, mais avec des lacunes en géographie et en ce qui concerne les fonctionnements européens (institutions). Les élèves sont en général demandeurs de davantage de contenus sur l'UE.

### 3

## Situation actuelle concernant l'éducation à l'Union européenne en France

En plus de l'analyse « européenne » réalisée au niveau des cinq pays partenaires du projet, une étude plus approfondie a été menée dans chacun de ces pays.



### *Méthodologie pour l'étude en France*

En France, les données utilisées pour l'écriture de ce livre blanc ont été récoltées de différentes manières :

Une **étude documentaire** (desk research) a permis d'analyser les programmes scolaires français, notamment les matières traitant des thématiques européennes, ainsi que les initiatives et projets favorisant l'inclusion d'une éducation à l'UE en milieu scolaire. Cette étude s'est appuyée sur le rapport « Learning Europe at School » [6] publié en 2013 par la Direction général de l'Éducation et la Culture de la Commission européenne, ainsi que sur le travail « Enseigner l'Europe en France. Ancrer la dimension européenne dans l'enseignement secondaire français » [7], publié en octobre 2020 par Thierry Chopin, docteur en sciences politiques et conseiller spécial pour l'Institut Jacques Delors.

Des **interviews avec des représentants du système éducatif** (DAREIC, Canopé, ...), ainsi que des discussions informelles et formelles avec les enseignants ont été menées à plusieurs reprises ;



Trois questionnaires distincts ont été réalisés

**Questionnaire à destination des Chefs d'établissement**

**Questionnaire à destination des Enseignants**

**Questionnaire à destination des Élèves**

Ils ont été diffusés par l'association Pistes Solidaires et le Collège Recteur Jean Sarailh de Monein principalement sur la zone géographique des Pays de l'Adour, au sud-ouest de la France (**départements 64, 65 et 40**). Les questionnaires ont également circulé dans les départements 10, 22, 30, 51, 52, 87 de France.

[6] Dunne, Allison, DG EAC, Learning Europe at school, 2013.

[7] Chopin, Thierry, Divet, Guilaine, Enseigner l'Europe en France, 2020.

Ils se sont adressés à :

**7 Chefs d'établissement** venant de 5 collèges et 2 lycées, plus précisément

57% du collège public  
14% du collège privé  
14% du lycée agricole  
14% du lycée professionnel.

**175 Enseignants** s'agissant de

Professeurs d'Histoire-géographie – 22%  
Professeurs d'anglais – 12%  
Professeurs de Mathématiques – 7%  
Professeurs d'autres matières – 59%

Et venant pour

57% du lycée public  
35% du collège public  
5% du lycée privé  
4% du collège privé

**354 élèves âgés entre 13 et 17 ans**, notamment :

23% âgés de 14 ans  
33% âgés de 16 ans  
22% âgés de 17 ans

Et venant pour

68% du lycée général  
29% du collège  
3% du lycée agricole.

### 3.1 L'Europe est-elle une priorité dans le secondaire en France ?

Bien que la plupart des États membres aient « intégré » l'éducation à l'Europe dans leurs programmes, il reste difficile de savoir exactement comment une telle transmission de connaissances et de compréhension sur l'UE se met en place, indique le rapport « Learning Europe at School », de la Commission Européenne [8].

Si nous prenons la réalité française, nous ne pouvons pas nier les avancées de ces dernières années.

**Depuis 2002**, une volonté politique s'est exprimée en matière d'ouverture à l'Europe et de développement de l'international au sein de chaque Académie, ce qui explique la mise en place :

- D'un réseau de **Délégations académiques pour les relations européennes et internationales (D.A.R.E.I.C.)** ;
- D'un réseau d'**Enseignants référents en charge du développement international (E.R.A.E.I)**. Relais de la DAREIC pour informer les équipes pédagogiques des moyens et des dispositifs disponibles pour créer un projet d'ouverture européenne et internationale, les ERAEI ont la tâche de promouvoir tout projet de partenariat, d'échange, de mobilité, en impulsant notamment des projets Erasmus Plus, et de faciliter des échanges de bonnes pratiques.

L'accent est mis sur les mobilités européennes internationales, sur les échanges, les visites ou les jumelages : dans les dix dernières années, les établissements scolaires ont noué plus de partenariats interculturels avec des collèges/lycées étrangers autour de thématiques spécifiques et pluridisciplinaires [9] :

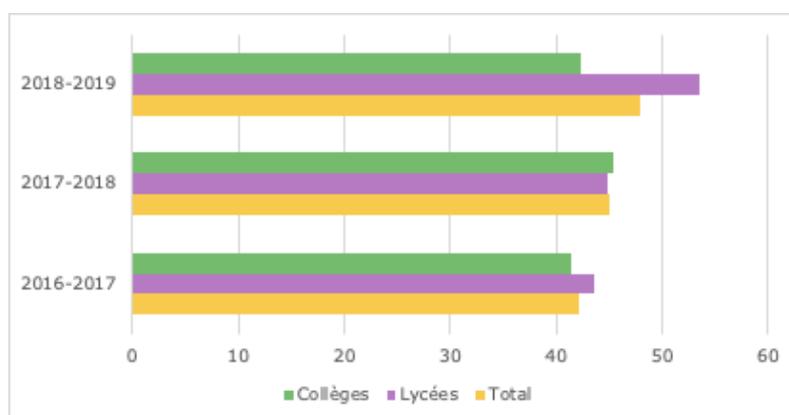


Tableau 5 – Taux de partenariats étrangers des collèges et lycées depuis 2016

[8] Dunne, Allison, DG EAC, Learning Europe at school, 2013.

[9] Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, L'ouverture européenne et internationale du système éducatif en chiffre, Année scolaire 2018-2019, DIVSS/DREIC, Paris.

Si la mobilité des jeunes et les échanges entre citoyens européens reste l'une des activités les plus impactantes pour « parler d'Europe » et pour développer un sens d'appartenance à l'espace européen, **qu'en est-il de l'enseignement à l'UE en classe ?**

Dans son **Discours à la Sorbonne en 2017**, le Président Emmanuel Macron indique que des efforts doivent être entrepris pour « renforcer la place de l'Europe dans les cursus scolaires nationaux », ainsi que pour développer les compétences linguistiques des élèves, étudiants et apprentis français : « *L'Europe du multilinguisme est une chance inédite.* » [10]

C'est pour cela que, pour atteindre ces objectifs, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a créé le label Euroscol qui s'adresse aux écoles et établissements scolaires souhaitant mettre l'accent sur une telle ouverture à l'Europe.



- Des appels à candidature soutenant financièrement et valorisant des projets d'ouverture à l'Europe et à l'international ;
- Des présentations de projets de partenariat déjà existants avec des pays européens et hors-UE ;
- Des projets Erasmus Plus ;
- Des formations et possibilités de travail/collaboration via eTwinning ;
- La Fête de l'Europe et toutes les actualités, initiatives et actions en cours ;
- Les acteurs européens du territoire.

Au moment de l'écriture de ce document (juillet 2021), on compte **622 écoles et établissements labellisés Euroscol** (possibilité de consulter la carte sur le [site du gouvernement](#)), ce qui représente un chiffre encore relativement bas en regard de la totalité des établissements français.

Parmi les différentes mesures mises en place par le gouvernement pour une inclusion de la thématique Europe en milieu scolaire, on peut citer la **rentrée scolaire 2019** qui est marquée par l'entrée en vigueur de la **Loi « pour une école de la confiance »**.

Cette nouvelle loi aspire à améliorer le système scolaire français en ayant pour ambition de développer chez les apprenants une meilleure maîtrise des savoirs fondamentaux, ainsi qu'un meilleur accompagnement des élèves vers leur avenir.

C'est justement dans cet objectif, *Préparer les élèves à leur avenir*, que nous y retrouvons une volonté explicite d'ouvrir l'école à l'Europe et à l'international [11].

Des mesures spécifiques sont mises en place pour l'accomplissement de cet objectif dont celles qui concernent plus proprement les questions européennes :

[10] Initiative pour l'Europe, 26.09.2017 : Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique. Paris, La Sorbonne.

[11] [CAP CONCOURS, Grandes réformes et réajustements du système éducatif](#)

- La valorisation des symboles - l'affichage du drapeau européen, et non pas seulement du drapeau français, est obligatoire dans les établissements scolaires et dans les classes. On constate que des efforts sont faits pour promouvoir la devise, l'hymne national et les cartes géographiques français, ce n'est pas encore le cas pour leurs équivalents européens.
- L'augmentation des classes bi-langues et européennes [12] - la loi vise à soutenir davantage les établissements à vocation européenne et internationale et à ceux proposant des diplômes étrangers. Les établissements peuvent accueillir des étudiants étrangers intégrant les classes et les options internationales.

S'il faut bien évidemment saluer ces initiatives, force est de constater que l'Europe reste en France un sujet très clivant, qui divise les enseignants. Et cela depuis le début des années 90 avec le Traité de Maastricht et plus encore à partir des années 2000 avec le « non » français au référendum sur le projet de traité constitutionnel européen en 2005.

L'UE est généralement perçue comme une structure politique et administrative complexe et éloignée du quotidien des citoyens : une méconnaissance généralisée de ses fonctionnements représenterait la cause de la perte d'intérêt de la part des citoyens, ainsi que de la perte d'une identité commune (d'après l'analyse des questionnaires adressés aux enseignants).

L'Europe constitue un sujet d'enseignement non consensuel et l'institution scolaire est une chambre d'écho des débats qui traversent la société française.

D'ailleurs, quand on pose la question de savoir si une priorité est donnée à l'UE dans les programmes et cursus de formation des enseignants, la réponse est sans équivoque :



<b>Q5 - Avez-vous déjà suivi un cours ou une formation centrée sur ou incluant l'éducation à l'UE (par ex, l'histoire européenne, les valeurs européennes, etc.) ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
	17%	<b>83%</b>
<b>Q18 - Ma formation d'enseignant a inclus des connaissances sur l'UE ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
	33%	<b>67%</b>

**Tableau 6** – Présence de sujets européens dans les formations des enseignants

[12] CAP CONCOURS, *Grandes réformes et réajustements du système éducatif*

D'après Thierry Chopin, l'Europe devrait être plus systématiquement traitée dans les cursus universitaires des futurs professeurs ; il faudrait introduire davantage de formation disciplinaire en lien avec les questions européennes (et non pas seulement des enjeux pédagogiques et techniques), ce qui permettrait aux enseignants une remise à niveau/consolidation de leurs connaissances.



## À RETENIR



L'ouverture à l'Europe dans le secondaire français est un enjeu sociétal qui semble avoir été intégré par les politiques à plusieurs niveaux (création des réseaux des DAREIC et des ERAEI, du label Euroscol, augmentation des classes bi-langues et européennes, la valorisation de certains symboles européens ...).



Toutefois, il est difficile d'évaluer les impacts réels des évolutions de ces dernières années et de savoir exactement si et comment une transmission de connaissances et de compréhension sur l'UE se met en place.



L'UE reste un sujet clivant en France : les débats de la société française se reflètent en classe.



Le sujet « Europe » pourrait être plus systématiquement traité dans les cursus universitaires des futurs professeurs.

## 3.2 La place de l'Europe dans les programmes scolaires

**La présence des thématiques européennes dans les programmes du secondaire français relève du cadre donné par le ministère de l'Éducation.**

L'élaboration des programmes scolaires en France est le résultat d'une série de différentes étapes [13].

Depuis 2013, le ministère de l'Éducation Nationale confie la création et/ou rénovation des programmes scolaires au Conseil supérieur des programmes (CSP) qui constitue le groupe d'experts en charge du travail sur les contenus du programme.

Une fois que le projet du programme est définitivement adopté par le Ministre, il est publié sur le *Journal officiel* et le *Bulletin officiel* de l'Éducation nationale.[14]

Les Chefs d'établissement sondés le confirment : les établissements publics doivent suivre les programmes définis au niveau national, avec néanmoins une certaine latitude quant à l'approfondissement de certaines thématiques dans le cadre du projet d'établissement. S'agissant d'un établissement privé, ils ont la possibilité d'ajouter des heures supplémentaires à certaines matières et de définir des parcours d'études.

### ***La place de l'Europe dans les programmes scolaires***

D'après notre analyse des programmes scolaires [15], comparée avec l'étude de Thierry Chopin et le document « La place de l'Europe et de l'Union européenne dans les programmes d'enseignements » publié sur le site Eduscol par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse [16] (juillet 2021), les sujets européens sont principalement (et explicitement) abordés dans **quatre disciplines-clé de l'enseignement secondaire français** [17] :

#### ***(1) Histoire (programmes en vigueur à la rentrée 2020)***

##### *Au collège*

Lors des années de 5ème et de 4ème, le programme d'histoire permet aux élèves de réfléchir aux racines de l'idée européenne à travers les cours sur le Moyen Âge et les chapitres sur la Renaissance et la Réforme ; ces deux chapitres présentent notamment une période décisive pour la construction intellectuelle et spirituelle de l'Europe.

[13] [Education.gouv.fr](http://Education.gouv.fr), [Le Conseil supérieur des Programmes](#)

[14] [Education.gouv.fr](http://Education.gouv.fr), [Le Conseil supérieur des Programmes](#)

[15] Analyse principalement réalisée sur les programmes scolaires des lycées généraux. Les programmes des lycées technologiques et/ou professionnels comportent des différenciations.

[16] [Eduscol](http://Eduscol), [mis à jour : juillet 2021, Ressources pédagogiques pour mieux connaître l'Europe.](#)

[17] Les références données ne mettent en avant que les références explicites à l'Europe.

En 4ème le thème « L'Europe des lumières » peut être l'occasion de souligner le caractère européen d'un mouvement philosophique et intellectuel qui a posé les idées et les valeurs qui sont à la base des démocraties européennes actuelles.

C'est en 3ème, via le chapitre « Le monde après 1945 », que les élèves étudient la construction européenne dans le contexte de la guerre froide. La thématique Europe peut être abordée dans la partie « Françaises et Français dans une République repensée », mais l'accent est visiblement mis sur les valeurs d'une citoyenneté exclusivement française.

#### *Au lycée*

Le programme de seconde n'ajoute pas de contenus supplémentaires aux connaissances déjà développées au collège. En 1ère les élèves étudient la période chronologique qui va de 1789 jusqu'à la Première Guerre Mondiale ; focus sur l'évolution sociale et politique de la France et de l'Europe en général, ainsi que sur l'affirmation des nouveaux États-nations dans l'espace européen.

C'est en terminale général que les élèves travaillent la construction européenne.

Tout d'abord dans les thèmes « La France : une nouvelle place dans le monde » et « Les remises en cause économiques, politiques et sociales des années 1970 à 1991 » autour de la démocratisation de l'Europe méridionale.

Dans le dernier thème « Le monde, l'Europe et la France depuis les années 1990, entre coopération et conflits », le deuxième chapitre est consacré à « La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question » et porte sur le passage de la CEE à l'UE et les débats autour de l'Europe des États et de l'Europe des citoyens.

D'après le rapport et l'analyse de Thierry Chopin, l'enseignement de l'histoire en France est caractérisé par une approche principalement franco-centrée [18].

Plus précisément :

- les phénomènes transnationaux, communs à un grand nombre d'États européens, sont présentés à partir de l'exemple français ;
- l'ouverture à l'Europe se fait via une logique de projection, en décrivant plutôt les répercussions d'événements français chez les États européens voisins ;
- l'ouverture à l'Europe se limite aux États de l'Europe de l'Ouest ;
- l'Europe est présentée en toile de fond pour aborder plutôt le cas français ;
- la description faite de l'UE est technique et difficile à adapter/prendre en charge par les enseignants.

## **(2) Géographie (programmes scolaires 2019 et 2020)**

#### *Au collège*

Lors des deux premières années de collège, l'espace européen est abordé à la marge [19].

[18] Chopin, Thierry, Divet, Guilaine, Enseigner l'Europe en France, 2020, pages 34, 35, 36.

[19] Chopin, Thierry, Divet, Guilaine, Enseigner l'Europe en France, 2020, pages 58 et 59.

Les élèves étudient des espaces variés (métropoles, espaces littoraux, etc...) et les grands enjeux du monde contemporain, mais sans aborder de manière systématique l'espace européen, les études de cas sont en effet laissées au libre choix du professeur. La question démographique est peut-être celle qui mobilise le plus explicitement l'espace européen, il est possible de choisir l'UE comme support d'étude de cas sur une thématique comme les migrations internationales.

En 3ème, le thème « La France et l'Union européenne » est celui qui permet de travailler l'UE de manière la plus directe et approfondie : les élèves abordent l'UE dans une perspective de construction et de politiques territoriales. On présente le rôle de la France dans cet espace et, vice-versa, le potentiel que l'UE représente pour la France. La notion de région transfrontalière est également intégrée et proposée.

### *Au lycée*

En général, l'espace européen reste sous-représenté parmi les territoires à l'étude et il est exclu des principaux espaces dans lesquels les futurs citoyens auront à agir (seuls la France et le monde sont présentés comme des espaces en devenir).

Au lycée général et technologique, c'est en terminale que le programme consacre un thème spécifique aux thématiques européennes : « L'Union européenne dans la mondialisation : des dynamiques complexes ». Ce thème aborde plusieurs sujets, comme la diversité des territoires européens, l'UE en tant que puissance commerciale, les défis et les tensions à l'intérieur et à l'extérieur du territoire européen. Le chapitre final de ce programme analyse la place de la France dans l'UE et la mondialisation.

Bien que l'UE soit davantage présente dans les programmes de terminale, l'étude de ses enjeux se fait toujours à partir de l'Europe occidentale et de la France.

### ***Spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques***

Le nouvel enseignement de spécialité d'histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) enrichit l'étude de l'UE à partir de questionnements de deux types :

- politique via le thème « Comprendre un régime politique : la démocratie » et notamment le chapitre « L'Union européenne et la démocratie » ; ce dernier objet de travail présente le fonctionnement de la démocratie européenne et l'action de l'UE face aux citoyens et aux États ;
- géopolitique via le thème « Étudier les divisions politiques du monde : les frontières » qui permet aux élèves, via son dernier chapitre, de réfléchir aux frontières internes et externes de l'UE. C'est l'occasion de travailler les enjeux de l'espace Schengen (venir en Europe, passer la frontière), les frontières d'un État adhérent et les espaces transfrontaliers intra-européens.

S'agissant d'un enseignement de spécialité facultatif et non pas obligatoire, il n'est toutefois pas suivi par tous les élèves.

### **(3) Éducation morale et civique (programmes scolaires 2019 et 2020)**

#### *Au collège*

L'étude sur les symboles et fondements de l'UE se fait à partir de la 4<sup>ème</sup> année, en lien avec les symboles de la République française, pour ensuite être plus spécifiquement approfondis en 3<sup>ème</sup> : l'attention est portée autour de la symbolique de l'UE et de la démocratie européenne.

C'est l'occasion de croiser des enseignements d'histoire, géographie et EMC pour mieux comprendre l'UE, ses origines, les valeurs propres à ces États membres.

#### *Au lycée*

En seconde, le contenu du programme porte sur la notion de liberté et sur l'espace dans lequel ces libertés sont exercées. Nation et Europe (les institutions européennes par exemple qui garantissent des libertés), peuvent être considérés comme support pour cette étude, mais le cadre de la République française reste le plus utilisé et privilégié.

En terminale, le thème « Fondements et expériences de la démocratie » peut être abordé via la notion de la citoyenneté européenne et de l'Europe en tant qu'espace de production du droit. Les références convoquées restent principalement françaises [20].

### **(4) Langues vivantes étrangères (LVE)**

#### *Au collège*

Les thématiques « École et société », « Voyages et migrations » et « Rencontres avec d'autres cultures » permettent aux élèves de :

- Comparer les différents systèmes scolaires européens, participer et contribuer à des échanges de témoignages sur la vie quotidienne et les relations en milieu scolaire à travers plusieurs pays européens ;
- Rencontrer pour la première fois des cultures autres que la leur, en favorisant de cette manière la construction de compétences interculturelles ;
- Se rendre compte du découpage de l'espace européen et des différentes perspectives, rythmes quotidiens, etc... des autres pays ;
- Comprendre le rôle des langues étrangères dans la réalité culturelle et géographique de chaque pays.

#### *Au lycée*

Les contenus liés à la cohésion sociale et culturelle sont pris en considération pour aller au-delà des thématiques du collège.

C'est en terminale que des chapitres du thème « Gestes fondateurs et mondes en mouvement » permettent de traiter l'Europe :

[20] Chopin, Thierry, Divet, Guilaine, Enseigner l'Europe en France, 2020, pages 49 et 50.

- « Identités et échanges » favorise une réflexion sur le concept de mobilité (intellectuelle, physique, ...) qui caractérise le monde d'aujourd'hui et donc l'espace européen;
- « Diversité et inclusion » met l'accent sur le fait que les langues vivantes jouent un rôle fondamental pour l'insertion et la cohésion sociales dans les sociétés actuelles.

Toutefois, le rapport de Thierry Chopin pondère cela :

- Les programmes français sont caractérisés par une insistance sur les contenus notionnels et laissent peu de place à la définition des stratégies efficaces pour l'apprentissage des langues vivantes [21]. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays européens dans lesquels des stratégies efficaces d'apprentissage sont bien plus visibles et mises en place ;
- Le multilinguisme, l'un des objectifs officiels de l'UE et du gouvernement actuel (lire discours à la Sorbonne du Président Emmanuel Macron, 2017) reste diffusé et appliqué de manière très différente en France et cela amène à des disparités importantes.

Les élèves français sont inégalement exposés aux langues vivantes étrangères [22]. L'enseignement de deux LVE est dispensé avant tout aux élèves des filières générales. La réforme du baccalauréat a même accentué cette tendance puisque le nombre d'heures accordées aux LVE dans la filière technologique est en baisse (-30 min en première, -1 h en terminale pour les séries technologiques du management et de la gestion).

De plus, l'apprentissage approfondi des LVE en sections linguistiques est encore peu diffusé en France : à la rentrée 2018, seuls 4,7% des élèves du second degré sont en sections européennes ou internationales ; ces sections sont socialement marquées : elles réunissent 70% d'élèves issus de milieux socioculturels favorisés [23].

### ***Spécialité Langues, littératures et cultures étrangères et régionales***

Ce programme vise une exploration détaillée de chacun des points mentionnés. Différents programmes avec un focus qui varie selon la langue (allemand, anglais, espagnol et italien) sont disponibles ; dans chaque programme, différentes approches sont adoptées. Par exemple, pour le programme espagnol, un focus sur les personnages et moments de l'histoire qui ont contribué à construire une identité hispanique est proposé. Cela permet d'enrichir la connaissance des élèves non pas seulement de la langue et de la culture du pays en question, mais aussi d'aller au-delà du cadre proprement national.

[21] Chopin, Thierry, Divet, Guilaine, Enseigner l'Europe en France, 2020, pages 20 et 21.

[22] Chopin, Thierry, Divet, Guilaine, Enseigner l'Europe en France, 2020, pages 20 et 21.

[23] Chopin, Thierry, Divet, Guilaine, Enseigner l'Europe en France, 2020, page 81.



## À RETENIR



En France, la présence des thématiques européennes dans les programmes scolaires relève du cadre fixé par le ministère de l'Éducation nationale ; toutefois, les établissements scolaires peuvent choisir de cibler, approfondir, valoriser des sujets spécifiques dans et via leur projet d'établissement.



Les thématiques européennes sont principalement abordées dans quatre disciplines clé du secondaire : histoire, géographie (notamment dans la récente spécialité HGGSP qui n'est toutefois pas obligatoire pour tous les élèves), éducation civique et morale, langues vivantes étrangères.



Bien que l'Europe soit présente dans les programmes scolaires, son étude semblerait se faire selon une approche autocentrée et très franco-française : le point de départ de plusieurs disciplines, les exemples qui sont cités, les références invoquées appartiennent presque exclusivement au cadre français, au mieux à ceux d'autres pays de l'Europe occidentale.



Si l'étude des Langues vivantes étrangères permet une meilleure prise en considération de l'identité européenne, le multilinguisme est appliqué de manière très différente dans les établissements et cela amène à des disparités importantes.

### 3.3 Les ressources existantes

Lorsque l'on parle d'éducation à l'Europe en classe, il ne s'agit pas seulement d'inclure ces sujets dans les programmes scolaires, il s'agit également de les mettre en œuvre à l'aide de **ressources pédagogiques adaptées** tant pour les enseignants que pour élèves.

Comme indiqué plus haut, le sujet européen est officiellement inscrit dans les programmes scolaires français, de facto des ressources pédagogiques sont mises à disposition des professeurs.

Sur le **site Eduscol du gouvernement** [24], il est en effet possible de consulter des pistes et *ressources pédagogiques*, à destination des professeurs, utiles *pour enseigner l'Europe*, tant au collège qu'au lycée.

Ces documents, classés par niveau d'enseignement, visent à faciliter le travail sur l'Europe en classe selon différentes entrées, tout en développant les compétences citoyennes des élèves. Ils proposent plus précisément :

- Les matières pouvant inclure un enseignement à l'Europe (ce qui peut être indicateur de l'approche qui est généralement utilisée en France pour aborder la thématique Europe) : histoire, éducation morale et civique ; langues vivantes étrangères, français, sciences et technologie, arts plastiques, géographie, éducation musicale. Une approche littéraire et culturelle (traditions, cinéma) est également conseillée ;
- Des suggestions de thématiques (en lien avec la discipline concernée) pour traiter la question européenne, quand elle n'est pas explicitement mentionnée, par année et cycle (au collège : les symboles, devises, contes, le carnaval, l'Europe en poème, le patrimoine européen, le cinéma européen ; au lycée : le système de géolocalisation Galileo, la démocratie dans l'UE, les évolutions de la construction européenne, les politiques économiques) ;
- Une liste de sites internet de référence ;
- Des supports principalement audio et vidéo en langue étrangère ;
- Des activités à mener en classe avec, parfois, de très brèves descriptions du déroulement ;
- Des projets de mobilité dans le cadre de l'apprentissage d'une langue spécifique, comme les mobilités de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse pour l'allemand.

À ces documents s'en ajoute un autre proposant des ressources pédagogiques en ligne, toujours classées par niveau d'enseignement, et aux contenus très variés : historique de la construction européenne, succès et difficultés de cette construction, traités et textes fondateurs, les institutions, l'Europe dans ses dimensions culturelle, scientifique, économique, juridique, géographique, etc.

[24] [Eduscol, mis à jour : juillet 2021, Ressources pédagogiques pour mieux connaître l'Europe](#)

La plupart de ces ressources ne sont accessibles qu'aux enseignants (via la connexion à la plateforme [Éduthèque](#) du gouvernement) ; d'autres sont librement consultables sur le site [Lumni](#), qui réunit une offre éducative à destination des élèves, des enseignants et des éducateurs sur tout type de discipline, thématique et actualité pouvant intéresser les 3 à 18 ans. Des vidéos, des jeux, des cours, des quiz etc... y sont mis en ligne.

Parmi ces dossiers, certains spécifiques consacrés à l'UE portent sur :

- Les grandes étapes du projet européen ;
- Les forces et faiblesses de l'Union européenne ;
- Le fonctionnement de l'Union européenne ;
- Les pères de l'Europe.

Une fois présentées les ressources issues d'un site de référence et/ou soutenu par l'Éducation nationale, Eduscol propose aussi des **sources d'enseignement extérieures** :

- L'[Espace Apprentissage de l'Union européenne](#), présenté comme le site de référence du matériel pédagogique portant sur les thématiques européennes à destination de tous les groupes d'âge et bien évidemment, des enseignants. Ressource officielle des institutions européennes, et plus précisément de la Commission européenne, le Learning Corner propose du matériel pédagogique (ludique et non) pour aborder la question européenne en classe, la chronologie de l'UE, un espace d'échange entre enseignants, la possibilité de s'informer sur études et volontariat à l'étranger, les dernières actualités et concours.
- Des liens vers des documents et brochures expliquant l'UE en général et publiés par l'**Office des publications à Bruxelles** ;
- Des documents et des textes sur le climat et la politique environnementale européenne ;
- Des liens vers le site de la Commission européenne (mais pas des autres institutions), ainsi qu'un lien vers le site du Service public de l'État contenant plusieurs fiches de présentation sur les institutions européennes ;
- Des liens vers des sites permettant de découvrir les systèmes éducatifs européens – École d'Europe ; Euroguidance ; Eurodyce ; étudier en Europe ;
- Des liens vers des sites de référence et d'information propres au contexte français et offrant des fiches explicatives, des vidéos, des jeux, des actualités portant sur des sujets européens :
  1. [Vie publique – Dossier Union européenne](#) ;
  2. [L'Europe c'est pas sorcier](#) de Graines d'Europe ;
  3. [Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe](#) ;
  4. [Toute l'Europe](#), le site de référence sur les questions européennes, premier site francophone d'information pédagogique sur l'UE ;
  5. L'[Encyclopédie numérique d'histoire de l'Europe \(EHNE\)](#) ;
  6. Le site de la Présidence française du Conseil de l'UE ;
  7. Une page consacrée à la Journée de l'Europe avec une liste d'actions éducatives à dimension européenne ;

8. Une page consacrée à Erasmus Plus, des informations sur le programme, ses objectifs, stratégies, etc... ;
9. Une page consacrée à la Journée franco-allemande ;
10. Une page consacrée à l'hymne européen – présentation de la signification du symbole, texte, musique ;
11. Une page présentant des possibilités d'échanges à distance via eTwinning.

S'il est important de saluer et prendre en considération de telles initiatives et suggestions pédagogiques, il peut être également nécessaire d'analyser le **matériel en question pour comprendre s'il est vraiment efficace et utilisable/utilisé** par les enseignants et les élèves.

On constate que :

- Les ressources et documents proposés sont souvent des textes qui nécessitent un important travail des professeurs afin de les **adapter au niveau et aux besoins d'apprentissage** des élèves et en faire des ressources adaptées ;
- Les ressources proposées, **ne sont pas toujours à jour avec l'actualité européenne**, certaines datent de 2012 par exemple ;
- Les ressources ne distinguent pas souvent à qui elles s'adressent, ce qui ne simplifie pas le travail de l'enseignant ;
- Certaines activités sont assez actives et ludiques pour motiver l'apprentissage de thématiques assez complexes, **des activités de simulation et/ou réflexion pourraient renforcer la participation active d'apprenants type lycéens** ;
- La plupart des activités ludiques sont proposées en ligne, ce qui peut rendre la **mise en place plus difficile** pour ces établissements qui ne sont pas équipés en matériel numérique ; sans compter le fait que la possibilité de bugs informatiques (incompatibilité des logiciels, etc.) peut démotiver l'enseignant dans l'appropriation et utilisation de la ressource.

### 3.4

## Pratiques et initiatives propres au cadre scolaire français

Au collège, l'élève aborde l'UE à partir de ses symboles et valeurs et il initie un premier questionnement sur la notion de citoyenneté et de culture européenne au travers du prisme des traditions, du cinéma et du patrimoine.

Au lycée, ce seront plutôt les concepts de démocratie et de construction européenne qui seront travaillés et analysés en cours.

Si cela relève des programmes des matières déjà évoquées (Histoire, Géographie, Éducation civique et morale et Langues étrangères vivantes), l'éducation à l'Europe peut également se faire au travers de **pratiques et initiatives qui ne seront pas spécialement liées aux cours.**

Depuis plusieurs décennies, le système scolaire de l'Hexagone appuie fortement l'apprentissage des langues et des cultures étrangères (européennes et non) en tant que méthode utile pour développer une identité et une citoyenneté européenne, ainsi que pour promouvoir nos valeurs communes.

Le multilinguisme est, pour l'Union, un facteur déterminant de la compétitivité européenne. Aussi l'un des objectifs de la politique linguistique de l'UE est-il que tous les citoyens européens maîtrisent deux autres langues en plus de leur langue maternelle [25].

Le Président Emmanuel Macron l'a rappelé dans son discours à la Sorbonne en 2017 : « [...] partout, quand un Européen voyage, il est un peu plus qu'un Français, qu'un Grec, qu'un Allemand ou qu'un Néerlandais. Il est un Européen parce qu'il a déjà en lui cette part d'universel que recèlent l'Europe et son multilinguisme. » [26]

Plusieurs initiatives renforcent le développement de l'apprentissage des langues vivantes étrangères.

### 1. Sections européennes et internationales

Créées en 1992, les sections européennes offrent aux élèves la possibilité de développer leurs compétences en langues vivantes et leur connaissance de la culture des pays étrangers.

Les cours dispensés dans ces sections sont basés sur les programmes existants. Ils sont toutefois adaptés. Par exemple : une ou plusieurs matières non linguistiques sont enseignées en partie dans la langue de la section.

Des activités culturelles et d'échanges sont également organisées, visant à donner aux élèves une connaissance approfondie de la culture du ou des pays dans lesquels la langue de la section est parlée.

### 2. Les assistants de langues étrangères

Les assistants de langues étrangères affectés pour l'année scolaire soutiennent les enseignants et les animateurs qui assurent l'enseignement des langues vivantes ; plus précisément :

- ils facilitent la pratique orale de la langue avec les élèves ;
- ils soutiennent l'enseignement des matières non linguistiques ;
- ils aident dans la préparation de matériel didactique ;
- ils assurent une assistance personnalisée à l'élève ;
- ils peuvent animer un club de langues étrangères au sein de l'établissement, tout en appuyant tout projet d'échange interculturel.

[25] [Parlement européen, 2021 : La politique linguistique de l'Union européenne](#)

[26] Initiative pour l'Europe, 26.09.2017 : Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique. Paris, La Sorbonne.

### 3. Diplômes bilingues « double BAC »

Comme son nom l'indique, un double bac consiste à obtenir un double diplôme, en passant l'examen du baccalauréat français ainsi que son équivalent d'un autre pays étranger (à ne pas être confondu avec les options du bac français obtenu en sections européennes ou internationales).

L'objectif d'un double bac est bien sûr d'acquérir des compétences poussées dans une langue étrangère et de se familiariser avec la culture du pays, mais c'est aussi un moyen pour montrer sa motivation lorsqu'on envisage de faire des études supérieures à l'étranger.

En France :

L'Abibac est le baccalauréat franco-allemand créée par l'Accord intergouvernemental franco-allemand du 31 mai 1994. L'enseignement est donné dans la langue du partenaire pour certaines disciplines spécifiques :

- langue et littérature (allemand en France, français en Allemagne) ;
- histoire et géographie en France ;
- histoire et autre discipline de sciences sociales en Allemagne. Cet enseignement dans la langue du partenaire est assuré à raison d'environ 9 heures hebdomadaires au minimum. En règle générale pendant les trois années scolaires et au minimum pendant les deux années scolaires précédant l'examen. [27]

Le Bachibac est le baccalauréat espagnol et français et comporte des enseignements spécifiques de langue et littérature espagnoles et d'histoire-géographie, à raison de 7 heures hebdomadaires en seconde et 8 heures hebdomadaires en première et en terminale. Ces enseignements spécifiques doivent permettre aux élèves d'atteindre au moins le niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).[28]

L'Esabac permet la délivrance simultanée du baccalauréat français et de l'Esame di Stato italien. Ce diplôme est préparé dans les lycées à section binationale français / italien "Esabac". Les élèves qui l'obtiennent peuvent accéder à l'enseignement supérieur français et à l'enseignement supérieur italien. [29]

[27] [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr), L'ABIBAC

[28] [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr), Le BACHIBAC

[29] [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr), L'ESABAC



## À RETENIR



Le site Eduscol propose des ressources et des pistes d'enseignement de différents formats, issues tant de sites de références propres au Ministère de l'Éducation que de sites extérieurs, le plus souvent reliés aux institutions et instances européennes.



Si des ressources sont présentes et consultables en ligne, la question de leur efficacité et de leur exploitation, tant pour les enseignants que pour les élèves, se pose.



L'éducation à l'Europe peut également se faire au travers de pratiques et initiatives qui ne sont pas spécialement liées aux cours. C'est pour cela que le système scolaire français appuie l'apprentissage des langues et des cultures étrangères en tant que méthode utile pour développer une identité et une citoyenneté européenne.



Le système scolaire met en place plusieurs initiatives et pratiques pour faciliter l'apprentissage linguistique.

# 4 Mise en œuvre et pratiques quotidiennes

## 4.1 Pratiques et initiatives propres au cadre scolaire français

Les connaissances des enseignants, ainsi que leur expérience dans des pratiques, projets et programmes européens, sont des aspects importants à analyser pour comprendre l'état actuel de l'éducation à l'Europe en classe.

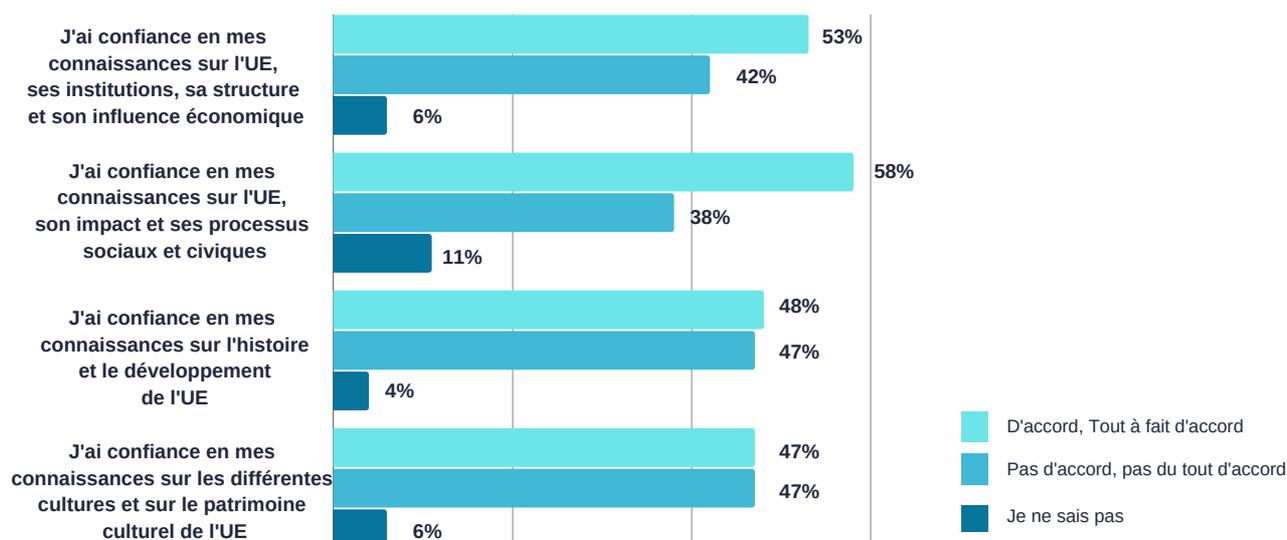
D'après le rapport « Learning at school » [30], **l'identification du contenu lié à l'UE par le biais d'un examen des programmes de formation des enseignants s'avère difficile.** Dans la plupart des cas, les descriptions des composantes des cours ne sont pas suffisamment détaillées pour permettre de voir dans quelle mesure l'UE est couverte. En outre, la formation des enseignants est fragmentée dans un certain nombre de pays, avec un large éventail de parcours menant à la profession d'enseignant. Enfin, les établissements de formation des enseignants disposent d'une grande autonomie pour décider du contenu de leurs programmes de formation.

Ces caractéristiques de la formation des enseignants ne permettent pas de fournir un aperçu complet de la manière dont l'apprentissage de l'UE est couvert dans la préparation des enseignants à la profession.

Ces éléments, analysés à la lumière des résultats des questionnaires (Tableau 6), aideraient à formuler une hypothèse : **le manque de formation initiale et continue des professeurs sur le sujet européen représente un obstacle à l'enseignement de l'UE en classe.**

Lorsque l'on demande aux enseignants s'ils ont (ou pas) confiance dans leurs connaissances en matière de construction européenne, d'impact des politiques UE et de ses fonctionnements/processus sociaux, civiques et économiques :

[30] Dunne, Allison, DG EAC, Learning Europe at school, 2013, page 43



**Tableau 7** – Confiance des enseignants en des thématiques européennes (Q18 du Questionnaire adressé aux Enseignants)

Une **courte majorité des enseignants sondés a confiance en ses propres connaissances sur l'histoire et le développement de l'UE**, ainsi que sur les différentes cultures et le patrimoine culturel de l'UE.

Les enseignants ont **moins de certitudes** sur leurs connaissances des **institutions, l'impact et l'influence économique de l'UE**, ainsi que ses **processus sociaux et civiques**. Moins d'un interviewé sur deux (47%) indique être à l'aise avec ce sujet alors que 83% des enseignants considèrent que l'UE est importante pour les générations futures et qu'ils sont convaincus que les élèves aimeraient en apprendre davantage.

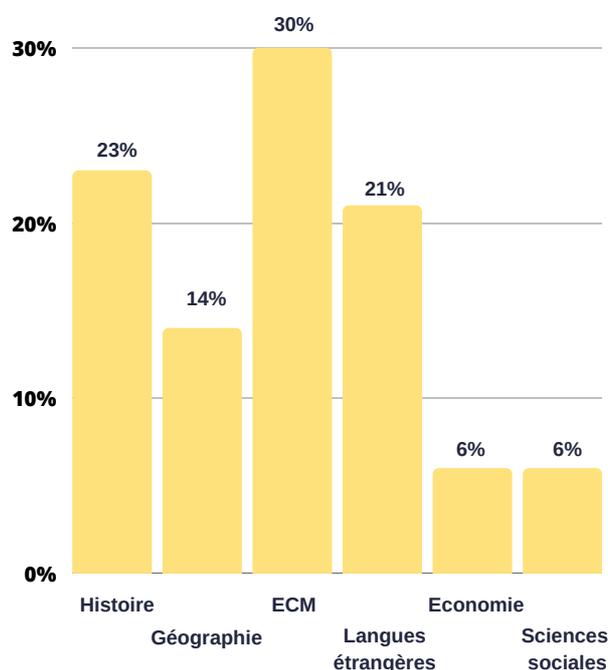
D'où une certaine contradiction quand on leur demande s'ils travaillent ce sujet



Question	Oui	Non
<b>Q9 – Avez-vous déjà mis en place des cours comprenant un enseignement à l'UE ?</b>		
	45%	<b>55%</b>
<b>Q10 – Avez-vous déjà inclus un enseignement à l'UE dans vos matières sans que cela ne soit pas obligatoire dans le programme ?</b>		
	31%	<b>69%</b>

**Tableau 8** – Présence de l'Europe dans les cours mis en place par les enseignants

Cela aussi parce, **d'après les enseignants eux-mêmes, l'apprentissage des thématiques européennes reste lié à des matières spécifiques :**



**Tableau 9** – Matières qui devraient inclure une éducation à l'Europe d'après les enseignants français (Q7 du questionnaire)

« L'introduction d'un module d'enseignement sur l'Europe dans les programmes universitaires des futurs enseignants pourrait pallier le manque de connaissances à ce sujet souvent rappelé par les professeurs. Ils seraient alors plus à même d'aborder ce sujet de manière approfondie et attrayante en classe » [31] indique le rapport de Thierry Chopin.

Ce qui pourrait être complété par un renforcement de la formation continue des enseignants sur des disciplines en lien avec la question européenne et ses enjeux [32].

Les enseignants questionnés confirment cela :



<b>Q19 – Souhaiteriez-vous bénéficier d'une formation pour approfondir vos connaissances sur l'UE ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
	<b>69%</b>	<b>31%</b>

[31] Chopin, Thierry, Divet, Guilaine, Enseigner l'Europe en France, 2020, page 104.

[32] Chopin, Thierry, Divet, Guilaine, Enseigner l'Europe en France, 2020, page 105.



<b>Q30 – Si vous aviez la possibilité de vous former davantage et/ou d'identifier des ressources pédagogiques adaptées, envisageriez-vous de consacrer plus de temps à l'enseignement sur l'UE ou à toute autre activité promouvant la citoyenneté européenne parmi les élèves ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
	<b>66%</b>	<b>34%</b>

Tableau 10 – Sentiment des enseignants sur la possibilité d'une formation continue sur l'Europe

Les connaissances des enseignants en matière d'**initiatives, bonnes pratiques, projets et programmes (européens et autre)** semblent être là aussi à prendre en compte pour permettre une éducation à l'Europe en milieu scolaire.

Quand on présente aux chefs d'établissement et aux enseignants des exemples d'initiatives et/ou projets européens, leur degré de connaissance de ces dispositifs est bas :

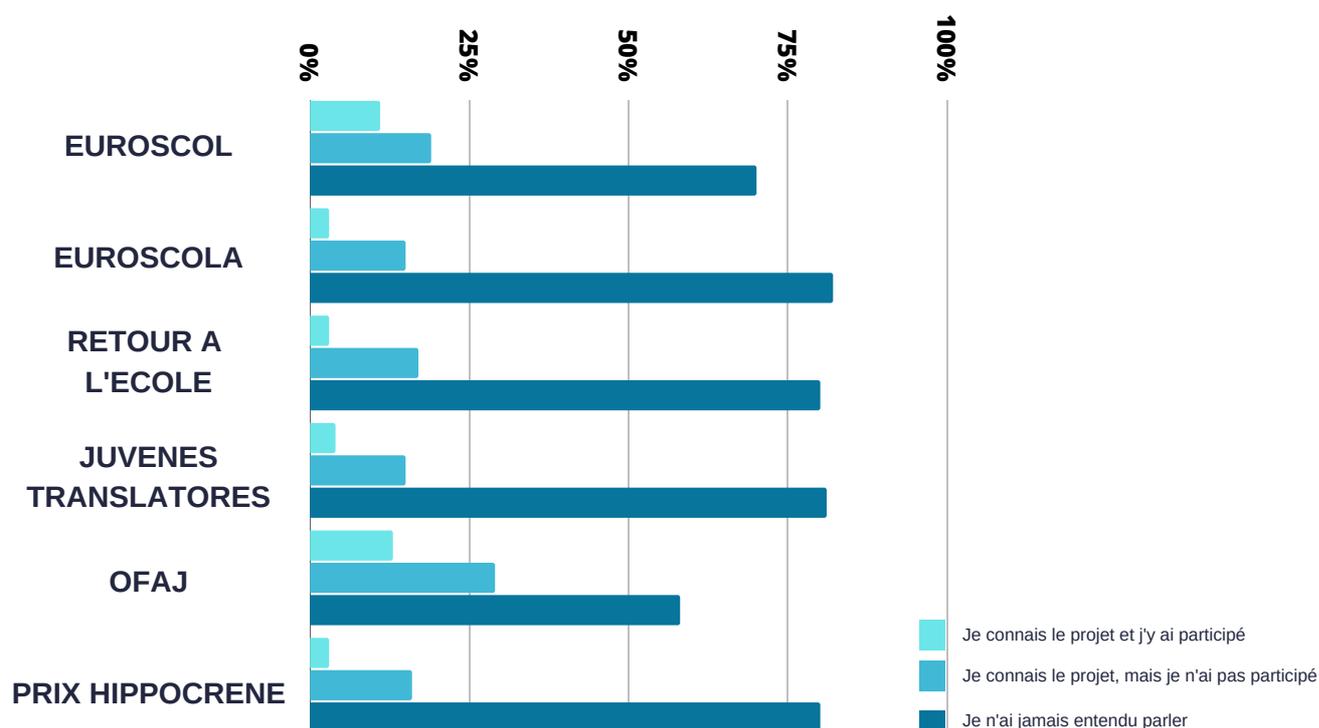


Tableau 11 – Degré de connaissance des enseignants de programmes et initiatives européens

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse représente la pratique la plus connue, pourtant l'immense majorité des enseignants qui la connaissent n'ont jamais pris part à ce type de projet. Ce qui peut toutefois se comprendre car il s'applique principalement - on pourrait peut-être dire presque exclusivement - aux enseignements de la langue et culture allemande.

**Le label EUROSCOL n'est connu que par 11 % des enseignants interviewés**, quand bien même 57% des chefs d'établissement affirment avoir mis en œuvre ou participé à des initiatives visant à promouvoir l'éducation à l'Europe.

Les enseignants citent aussi d'autres exemples d'initiatives comme :

- Les écoles ambassadrices du Parlement européen ;
- Des actions de promotion lors et pour la Journée de l'Europe ;
- Des interventions d'associations expertes des thématiques européennes comme des Europe Direct.

## 4.2 Éducation à l'Europe : exemples de bonnes pratiques

Il est constaté que **la mise en place d'une activité ou d'un projet incluant une éducation à l'UE dépend fortement de la volonté des équipes pédagogiques**, c'est-à-dire d'enseignants et des chefs d'établissement qui décident d'approfondir la thématique européenne, sans se limiter à ce qui serait obligatoire dans le cadre des programmes scolaires. Des « bonnes pratiques » existent dans de nombreux établissements, favoriser leur dissémination et le partage d'expérience entre établissements et entre collègues pourrait favoriser la diffusion d'une éducation à l'Europe à un plus grand nombre.



### À RETENIR



La plupart des enseignants sondés confirment ne pas avoir suivi un cours ou une formation centrée ou incluant une éducation à l'Europe lors de leur formation ou ultérieurement.



Ce manque de formation initiale et continue représente un obstacle à l'apprentissage de l'UE en classe.



Si les enseignants ont confiance dans leurs propres connaissances sur l'histoire et les différents patrimoines culturels européens, ils montrent plus d'incertitude en ce qui concerne les institutions, l'impact et l'influence économique de l'UE, les processus sociaux et civiques de l'UE.



Les enseignants sont largement convaincus de l'importance que l'Europe représente pour le futur de leurs élèves.



Le niveau de connaissance de la part des enseignants des programmes, initiatives et pratiques (européennes, nationales et locales) pouvant inclure une éducation à l'Europe reste très bas.



S'ils étaient mieux formés et avaient un accès plus facile à des ressources pédagogiques de qualité, la plupart des enseignants envisagerait de consacrer plus de temps à l'enseignement sur l'UE ou à toute autre activité promouvant la citoyenneté européenne.

## 5 Intérêt et motivation des élèves

92% des élèves sondés affirment avoir déjà abordé la thématique « Union européenne » en classe ; 70% d'entre eux se considèrent satisfaits de cet apprentissage.

Plus précisément, ils confirment avoir appris sur :

- l'UE en général ;
- les langues et différentes cultures des États Membres ;
- l'impact économique et politique de l'UE ;
- l'origine et les étapes historiques du projet européen.

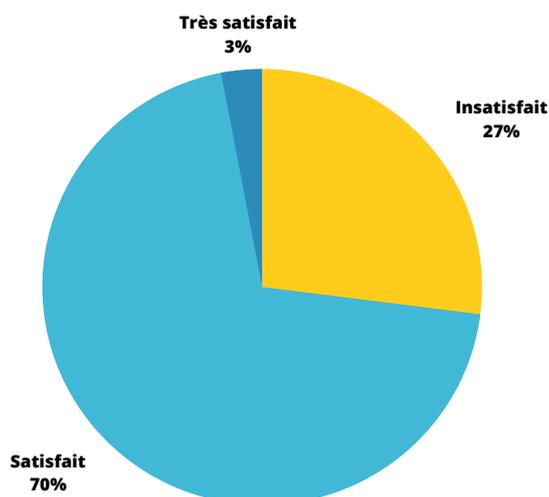


Tableau 12 – Degré de satisfaction des élèves sur l'apprentissage sur l'UE reçu en classe

Pourtant, en demandant aux jeunes d'exprimer leur confiance en leurs connaissances sur les sujets européens :

- **47% des élèves n'ont pas confiance** en leurs connaissances sur l'UE ;
- **64% des élèves ne sont pas sûrs** de pouvoir nommer tous les États membres de l'UE ;
- **68% des élèves ne connaissent pas** les institutions européennes ;
- **53% des élèves ne connaissent pas** le processus de construction de l'UE ;
- **55% des élèves ne sont pas conscients** de l'impact de l'UE dans leur propre pays ;
- **41% des élèves admettent de ne pas connaître** les différentes cultures de l'UE et/ou les stéréotypes culturels qui en font partie.

Bien que la majorité des élèves affirment avoir appris sur l'UE en général et sur les différentes cultures des États Membres, les détails du questionnaire montrent, en

réalité, **une confiance très limitée en leurs connaissances, notamment en matière d'institutions européennes.**

De même, ils n'ont pas une vision claire de la construction européenne et ils pensent à elle en tant qu'organisation administrative.

**74% des élèves souhaiteraient étudier et en apprendre davantage sur les fonctionnements européens.** Les élèves se disent concernés par l'UE car la France est l'un des états membres et l'un des 6 pays fondateurs. C'est la raison pour laquelle cela leur paraît important de connaître le fonctionnement de l'UE, ainsi que ce qu'elle fait pour eux.

Ils expriment d'ailleurs leurs préférences sur les thématiques qu'ils souhaiteraient approfondir.

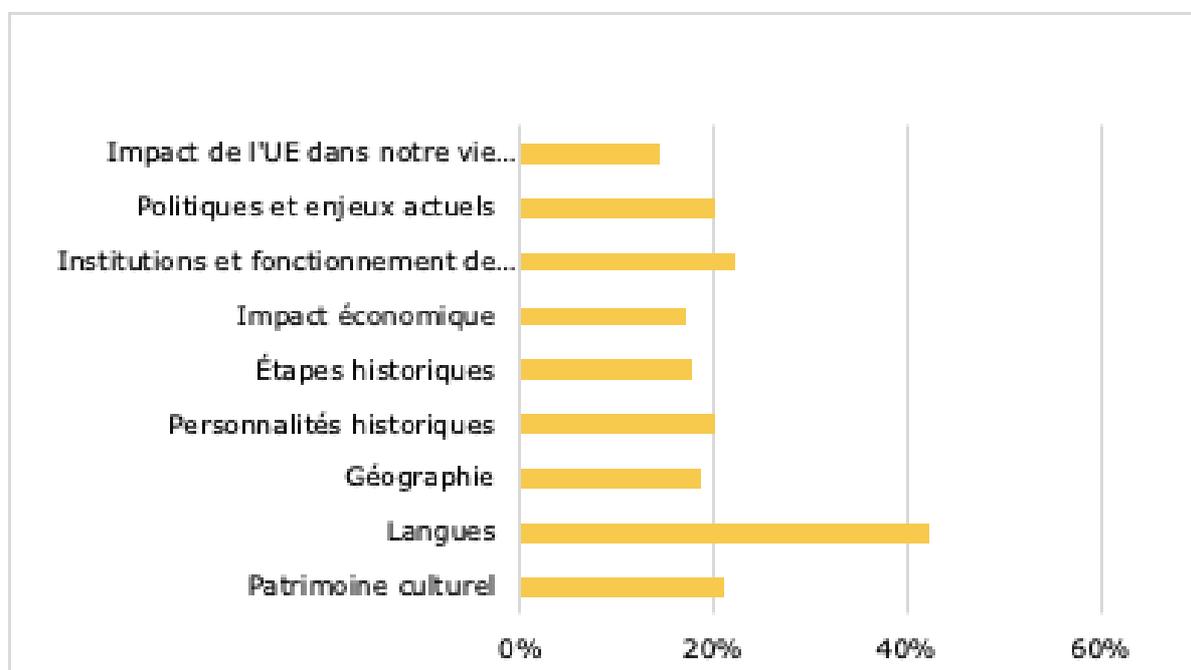


Tableau 13 – Préférence des élèves en matière de thématiques/sujets européens



## À RETENIR



La plupart des élèves sondés confirment avoir déjà abordé la thématique « Europe » en classe, toutefois, les résultats du questionnaire montrent une confiance très relative dans leurs connaissances, notamment en matière d'institutions européennes.

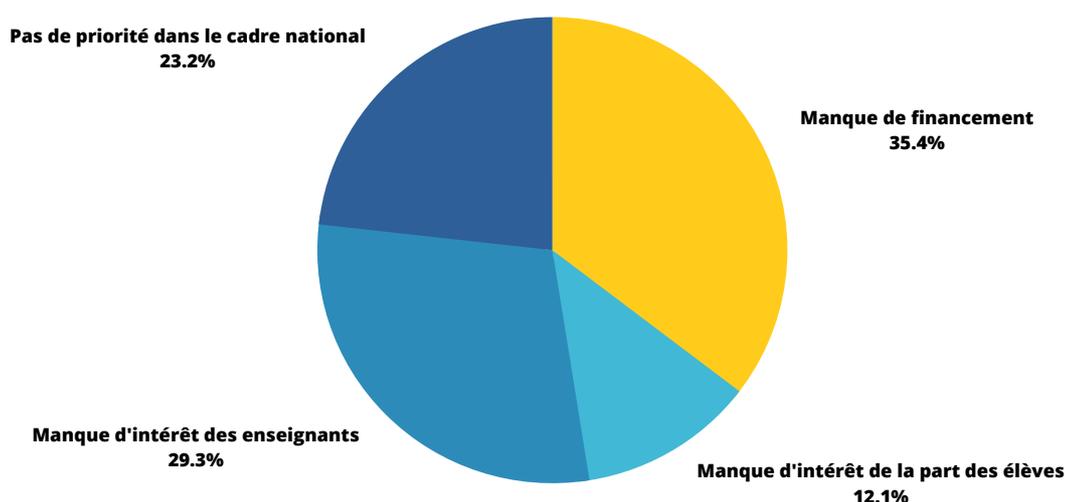


74% des élèves qui se sont exprimés souhaiteraient en savoir davantage sur des thématiques européennes.

## 6 Éduquer à l'Europe : défis et améliorations pour le futur

### 6.1. Les obstacles et les défis actuels pour une réelle inclusion de l'éducation à l'Europe en classe

Quand on demande aux chefs d'établissement pourquoi, d'après eux, certains établissements scolaires ne mettent pas en œuvre des activités d'éducation à l'Europe, ils indiquent les raisons suivantes :



**Tableau 14** – Les raisons qui, d'après les chefs d'établissement, empêchent la mise en œuvre d'une éducation à l'UE en milieu scolaire

Bien que les directions des établissements reconnaissent que le système d'éducation nationale s'est beaucoup amélioré en termes d'éducation à l'Europe dans les dernières années, elles soulignent la présence de certaines difficultés :

- un **manque de financement** - notamment pour le secteur privé – un exemple est donné par un collège (public) qui accueille régulièrement des interventions extérieures portant sur l'Europe. Si ces activités n'étaient pas financées par le Conseil général, l'établissement ne pourrait pas se les permettre ;
- un **manque d'intérêt de la part des enseignants** qui semblerait être causé par un manque de moyens horaires (l'enseignant est contraint de terminer le programme fixé par le cadre national) et par l'énergie que la mise en place d'un projet nécessite;

- le fait que la question Europe ne représenterait pas, d'après les interviewés, une priorité dans le cadre fixé par le système national. Ou alors, elle ne serait pas traitée suivant la bonne perspective : « Dans les programmes, l'accent est beaucoup mis sur l'approche historique et politique, alors qu'aujourd'hui d'autres approches seraient plus utiles pour le quotidien des élèves : aspect culturel, interculturel, social, Europe au quotidien. » (Directeur-adjoint d'un lycée).

Pour opérer un changement dans la manière d'apercevoir et d'enseigner l'UE en classe, il n'est pas juste nécessaire d'affirmer une volonté politique au niveau national, il faut également passer à l'action et travailler pour que de meilleures conditions soient offertes aux enseignants et aux élèves.

En ce qui concerne ce dernier point, certains établissements scolaires et leurs équipes éducatives montrent qu'**enseigner l'UE en classe est possible, mais que cela dépend très fortement de la détermination et de la volonté de l'équipe pédagogique**. C'est à l'établissement, et donc à sa direction, de choisir de privilégier des projets complémentaires à ce qui peut être traité en classe ; c'est aux enseignants de « sacrifier », dans certains cas, des heures de leurs cours pour la thématique, ainsi que du temps (personnel) pour la réalisation et mise en place des projets.

Les enseignants considèrent leur formation comme première condition pour mieux éduquer à l'Europe, devant le manque de moyens financiers :

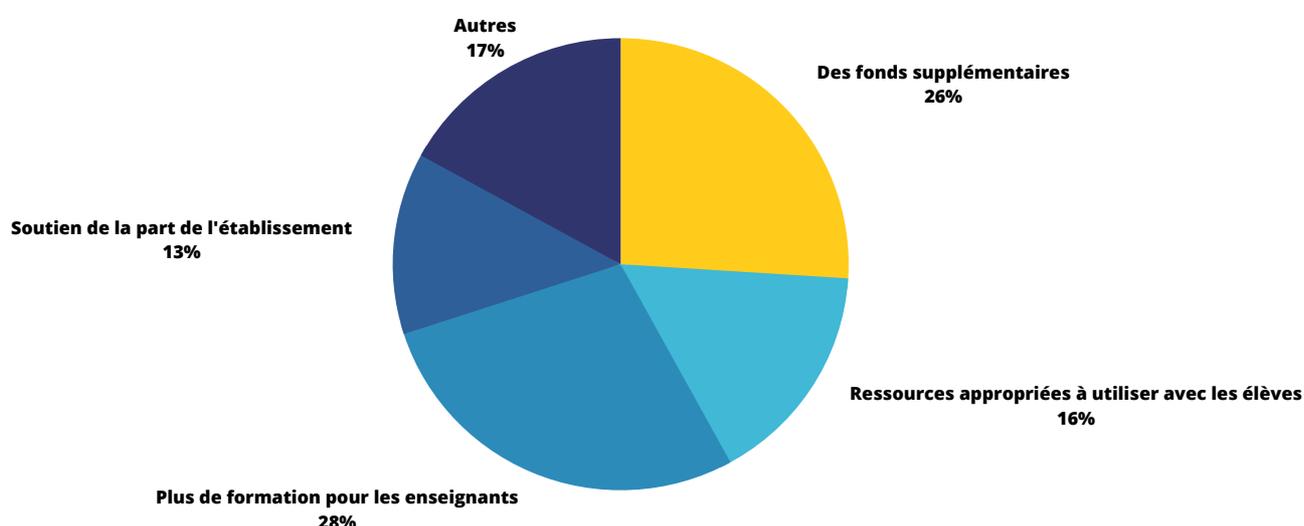


Tableau 15 – Conditions souhaitées par les enseignants pour une éducation à l'Europe et la mise en place de projets

NB : À la réponse *Autres* correspondent les affirmations suivantes [33] :

- Possibilité de pouvoir utiliser son compte personnel de formation pour valider des compétences linguistiques quand il s'agit de professeurs autres que ceux des LVE ;

[33] Les affirmations sont présentées en ordre de collecte de la réponse.

- Un lien avec la matière enseignée, pertinence avec le programme ;
- Des fonds supplémentaires pour la mise en place de projets/initiatives spécifiques et réflexion dans le choix de ces projets ;
- Soutien de la part de la direction et adhésion des personnels ;
- Plus de temps tant en classe pour mieux travailler la thématique, ainsi qu'en dehors des heures d'enseignement pour vraiment travailler le projet ;
- Une place plus grande à la thématique dans les programmes et davantage d'interdisciplinarité ;
- La fin de la crise sanitaire liée à la Covid19.

## 6.2. Quelles améliorations seraient à envisager pour le futur ?

D'après les réponses aux questionnaires et les échanges avec les équipes éducatives, des pistes d'amélioration se dessinent :



### En termes de contenus

- Développer un sentiment d'appartenance à l'UE et à l'espace commun européen ;
- Faire du lien entre l'histoire et le quotidien : l'UE est partout, les jeunes d'aujourd'hui ont grandi avec elle et considèrent acquises beaucoup de choses/conditions qui n'existaient pas avant ;
- Montrer l'évolution de l'Europe avant et maintenant ;
- Travailler de manière plus transversale entre disciplines ;
- Enseigner et apprendre des matières « classiques » en langues étrangères ;
- Présenter l'impact des politiques européennes dans le quotidien des jeunes ;
- Développer un axe spécifique à l'UE dans le parcours citoyen des élèves.



### En termes de ressources et outils à utiliser en classe

- Renforcer la formation et l'accompagnement des enseignants sur ces sujets, en leur fournissant davantage d'outils pédagogiques adaptés et exploitables en classe ;
- Fournir des ressources « clés en main » qui soulageraient beaucoup le travail et temps de préparation de l'enseignant ;
- Proposer des formations pour les enseignants dans le cadre du Programme académique de Formation ;
- Faire appel à des organisations/associations externes avec une expertise dans les sujets européens et la citoyenneté.



### En termes de mise en place de programmes/projets/initiatives sur l'Europe

- Promouvoir une ouverture linguistique et culturelle et des échanges avec les voisins européens (échanges pour les élèves, les enseignants, le personnel) ;

- Responsabiliser les jeunes et leur donner un rôle clé à jouer dans le projet, pour que cela fasse sens pour eux ;
- Doter les enseignants et les élèves d'horaires spécifiques qui peuvent être consacrés à ce type de projets ;
- S'appuyer sur des organisations/associations externes avec une expertise dans les sujets européens et la citoyenneté.



## À RETENIR



Enseigner l'Europe en classe dépend fortement de la détermination et motivation de la part de l'équipe pédagogique (enseignants et direction).



D'après les enseignants, les conditions nécessaires pour une éducation à l'Europe en classe passent avant tout par une formation des enseignants ; un soutien financier (et un appui de la direction et du personnel) ; plus de temps, aussi bien en classe que sur la période extra-scolaire pour approfondir la thématique avec les élèves.



Des améliorations seraient à envisager pour le futur en matière de contenus (compléter l'approche souvent historique avec une approche plus pragmatique pour les élèves) ; en termes de ressources à utiliser en classe (outils pédagogiques adaptés, déjà prêts et exploitables par les enseignants) ; en termes de projets et initiatives sur l'Europe (promouvoir au maximum l'ouverture, la rencontre et les échanges avec les pays et les établissements scolaires d'autres États membres).



# Conclusions

En France, comme ailleurs en Europe, les programmes éducatifs évoluent – lentement – vers une meilleure prise en compte de la dimension européenne des élèves et des enseignements.

Si l'Europe est aujourd'hui présente dans les programmes scolaires et des efforts sont faits pour essayer d'outiller au mieux les enseignants et les élèves, il reste encore difficile de savoir exactement comment une telle transmission de connaissances sur l'UE se met en place et d'en évaluer les impacts réels.

L'Europe est perçue comme un sujet qui divise, la réalité de la diversité étant en général mal comprise au détriment de la communauté de valeurs et d'intérêts qui unit les Européens.

Dans le contexte de remise en cause de la démocratie européenne et des démocraties en Europe, le renforcement de la dimension européenne dans l'éducation secondaire devient indispensable. L'école doit accompagner les jeunes à devenir des citoyens dans toute leur dimension y compris celle de citoyen européen.

Cela est d'autant plus nécessaire que c'est un souhait affirmé - et répété par les jeunes au fil des enquêtes de toutes ces dernières années.

Les données réunies ici, mises en perspectives avec des études précédentes et le rapport quasi concomitant réalisé pour l'institut Jacques Delors par Thierry Chopin dégagent un

consensus sur l'approche qu'il conviendrait de favoriser :

- 1. Développer une approche plus « européenne » et citoyenne de l'éducation à l'Europe ;**
- 2. Ajouter à la discipline scolaire une dimension citoyenne et des expériences pratiques ;**
- 3. Mieux former les enseignants pour une meilleure compréhension des enjeux européens ;**
- 4. Encourager la production de nouvelles ressources pédagogiques adaptées.**

**Le projet MEGA, à travers son consortium européen de professeurs, pédagogues et experts des questions européennes, participe au développement de pistes concrètes pour soutenir les enseignants et les établissements dans leur démarche, pour une éducation à l'Europe plus régulière, inclusive et impactante.**



# Bibliographie

Barnavi, Elie « Identité » in: Bertoncini, Yves ; Chopin, Thierry ; Dulphy, Anne ; Kahn, Sylvain ; Manigand, Christine (dir.), 1988 : Dictionnaire critique de l'Union européenne, op. cit. et. ; Nora, Pierre « Les 'lieux de mémoire' dans la culture européenne », in Europe sans rivage. De l'identité culturelle européenne, Albin Michel.

Chopin, Thierry, Divet, Guilaine, 2020 : Enseigner l'Europe en France. Ancrer la dimension européenne dans l'enseignement secondaire français.  
Institut Jacques Delors, Paris.

Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : L'ouverture européenne et internationale du système éducatif en chiffre, Année scolaire 2018-2019. DIVSS/DREIC, Paris.

Dunne, Allison, ICF GHK, 2013: Learning Europe at school.  
Final report, DG EAC, Bruxelles.

Initiative pour l'Europe, 26.09.2017 : Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique.  
Paris, La Sorbonne.

Résolution du Conseil et des ministres de l'éducation, réunis au sein du Conseil du 9 février 1976, comportant un programme d'action dans le domaine de l'éducation JO C 038 du 19.02.1976, pages 1-5.

Résolution du Parlement européen sur des initiatives destinées à compléter les programmes scolaires par des mesures de soutien appropriées visant à intégrer la dimension européenne (2006/2041(INI)).

## ***Bibliographie en ligne***

[CAP CONCOURS, Grandes réformes et réajustements du système éducatif](#)

[Education.gouv.fr, Le Conseil supérieur des Programmes](#)

[education.gouv.fr, L'ABIBAC](#)

[education.gouv.fr, Le BACHIBAC](#)

[education.gouv.fr, L'ESABAC](#)

[Eduscol, mis à jour : juillet 2021, Ressources pédagogiques pour mieux connaître l'Europe](#)

Lictevout, Léo, 05.10.2019, Toute l'Europe : [Qu'est-ce qu'Euroscol, le label des écoles pour l'Europe ?](#)

[Parlement européen, 2021 : La politique linguistique de l'Union européenne](#)

[Vie publique, 19/08/2019 : Instruction obligatoire, réforme du lycée : les nouveautés de la rentrée 2019.](#)







Cofinancé par  
l'Union européenne



Mathieu DECQ, Directeur  
[mathieu@pistes-solidaires.fr](mailto:mathieu@pistes-solidaires.fr)

[europe@pistes-solidaires.fr](mailto:europe@pistes-solidaires.fr)

pistes  solidaires

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

pistes  solidaires

